



Arrêt de travail et indemnités journalières : La Ligue contre le cancer obtient l'extension des critères de vulnérabilité aux proches de personnes atteintes d'un cancer

Mobilisée pour l'accès aux arrêts de travail par/pour les proches des personnes à risque durant l'épidémie de Covid-19, la Ligue contre le cancer note avec satisfaction la réponse favorable et rapide des autorités de santé. Les proches vivant avec des malades immunodéprimés (notamment les personnes atteintes du cancer) devaient, en l'absence de mesures permettant le télétravail, se rendre sur leur lieu d'activité professionnelle. La délivrance facilitée d'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières pour les proches des personnes malades est désormais effective. Ce dispositif demandé à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et au Ministre de la Santé permet de protéger les personnes à risque vivant avec des proches ne pouvant télétravailler et permet ainsi d'éviter au maximum leur contamination, susceptible d'évoluer en une forme grave.

« C'est un immense soulagement pour toutes les familles. L'application de cette mesure est primordiale pour la sécurité des personnes malades, dites « à risque ». La situation est déjà très difficile pour les personnes atteintes d'un cancer et y ajouter l'inquiétude d'être infectées par leurs proches et/ou être séparées d'eux était insupportable et injuste. Nous avons demandé à la CNAM de pouvoir allouer les mêmes conditions aux proches qui étaient contraints de poursuivre une activité professionnelle sur leur lieu de travail. C'est une avancée majeure de protection et de soutien aux personnes malades. C'est aussi un soulagement pour les proches qui, plus que jamais dans ce contexte inédit, apportent et ont besoin d'apporter un soutien essentiel aux malades » explique le Pr Axel Kahn – Président de la Ligue contre le cancer.

Jusqu'à-là, les arrêts maladies ne visaient que certains malades en ALD, parmi lesquelles les personnes malades du cancer, considérées à risque élevé, selon les critères de vulnérabilité établis par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP). Déjà fragilisées par le cancer, elles étaient surexposées au risque de contamination du fait de leur proximité quotidienne avec leurs proches.

Au regard des inquiétudes légitimes des personnes atteintes de cancer et de leurs proches depuis le début de la crise du Covid-19, la Ligue contre le cancer a demandé l'accès au dispositif spécifique des arrêts maladie pour les proches vivant au domicile des personnes malades (conjoint, enfant, colocataire, etc.) et ne pouvant effectuer leur activité professionnelle en télétravail.

La personne qui cohabite avec une personne vulnérable peut ainsi, en l'absence de solution de télétravail, solliciter son médecin traitant ou un médecin de ville, qui pourra prescrire un arrêt de travail s'il l'estime nécessaire. L'arrêt peut être prescrit jusqu'au 15 avril et est renouvelable tant que les consignes sanitaires sont maintenues. Toute personne vivant au foyer est ainsi concernée dès lors qu'elle se trouve dans l'impossibilité d'exercer en télétravail.

A PROPOS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

1er financeur associatif indépendant de la recherche contre le cancer, la Ligue contre le cancer est une organisation non-gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de près de 780 000 donateurs dont 590 000 adhérents et 13 500 bénévoles, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 Comités départementaux. Ensemble, ils luttent dans quatre directions complémentaires : chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider, mobiliser pour agir. Aujourd'hui, la Ligue, fait de la lutte contre le cancer un enjeu sociétal rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs sanitaires mais aussi économiques, sociaux ou politiques sur tous les territoires. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints. Pour en savoir plus : www.ligue-cancer.net

CONTACT PRESSE :

Aelya NOIRET |
06 52 03 13 47 | noiret.aelya@gmail.com
Ligue contre le cancer | Olympe Roland-Gosselin
06 35 56 43 53 | olympe.roland-gosselin@ligue-cancer.net